



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 72020

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les crédits dont dispose son ministère. À ce jour, il manquerait de 10 à 15 millions d'euros de crédits pour soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans des conditions comparables à celles des exercices précédents. Cela laisse augurer des baisses inédites de 50 à 100 % pour les associations nationales et têtes de réseaux ainsi que pour l'action des associations au plan local. Cette régulation budgétaire radicale semble surréaliste, elle suscite la plus grande incompréhension de la part du milieu associatif. Aussi, elle souhaite savoir ce qu'il en est réellement de la régulation de ces crédits. Elle le met en garde contre les conséquences désastreuses d'une telle mesure pour le dynamisme de la vie associative du pays.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72020

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7640